



DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 20
Excusés : 8
Procurations : 5

REPUBLIQUE FRANCAISE

+ R A A

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 2 septembre 2019

Délibération n° 2019/09/127 - 7 - Approbation du Règlement Intérieur du Centre Culturel Municipal « Paul Dumail »
- Approbation de la convention d'occupation du Centre Culturel – Salle de Spectacles « La Gabarre » et autres salles du Centre Culturel (annexes)

Annule et remplace la délibération n° 2016/8/142-10 du 1^{er} août 2016

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 23 août 2019.

Etaient présents : Monsieur RINAUDO – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Madame LOUBIAT MOREAU – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUFFAU – Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT – Madame LAMARQUE

Excusés : Madame TACCO – Madame VESQUE – Madame LE CHARPENTIER – Madame PUJOLE – Monsieur JEMAIN – Monsieur BARBAS – Monsieur DUROSIER – Monsieur GAIDELLA

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur BARBAS à Monsieur RINAUDO
- Monsieur GAIDELLA à Monsieur THOURET
- Monsieur DUROSIER à Monsieur LAUMET
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Comme suite aux nouveaux usages et demandes de salles et de matériel, il convient de modifier le Règlement Intérieur du Centre Culturel et d'approuver la convention d'occupation des salles, qui prendront effet à compter du mois de septembre 2019.

Ces règlement et convention détermineront les conditions dans lesquelles doivent être utilisés le matériel et les salles du Centre Culturel mis à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

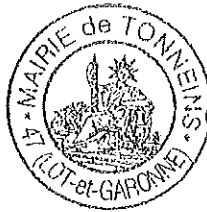
- APPROUVE les clauses du Règlement Intérieur du Centre Culturel Municipal « Paul Dumail ».
- APPROUVE les clauses de la convention d'occupation du Centre Culturel – Salle de Spectacles « La Gabarre » et autres salles du Centre Culturel.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces deux documents qui entreront en vigueur à compter du 2 septembre 2019 et qui seront également signés par le Preneur lors de chaque location.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 11 SEP. 2019

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,



Dante RINAUDO